



COMMUNE D'AUSSONNE



EXTRAIT N° 21/12
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

24 AVR. 2012

Affiché le :

10 AVR. 2012

L'An deux mille douze, le douze avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 6 AVRIL 2012

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, ANDUZE, AUDIGUIER, BEUILLE, BERNES, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, LIAN, SALAÜN, SANCHEZ, LASSALLE, CASTAING, DECAMPS, ESPINOSA, GUZOU, LLOUBERES, PETIT, RIGAUD, SCHINTONE, ZAMBONI, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE.

PROCURATIONS

Mme MOUNIC	à	M. FERTE
M. BENHADJ	à	Mme MAUREL
M. MARQUIER	à	M. SANCHEZ
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN

Secrétaire : Madame Nicole LASSALLE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : - PERSONNEL - Modification de la durée hebdomadaire de travail

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en accord avec les agents concernés et pour le bon déroulement des services municipaux, il convient d'effectuer quelques modifications de l'horaire hebdomadaire de travail de plusieurs agents de la façon suivante :

Nbre	POSTE	HORAIRE ACTUEL	NOUVEL HORAIRE
1	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	20.00h /35	21.00h/35
2	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	14.00 h/35	28.71 h /35
1	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	10.45 h/35	16.45 h/35
1	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	18.00 h/35	20.00 h/35

Vu l'avis favorable du CTP en date du 2 avril 2012.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- De créer 5 emplois d'adjoint technique saisonniers comme indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 12 avril 2012

Le Maire,

Lysiane MAUREL

